

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE

No:

A

Partie demanderesse

c.

B

Partie défenderesse

AVIS DE PRÉSENTATION

A : _____

1. APPEL PRÉALABLE DU RÔLE DE PRATIQUE

Il est important de vérifier, 48 heures avant la date de l'appel préalable du rôle de pratique, les directives à jour émises par le juge coordonnateur du district de Saint-Hyacinthe, publiées sur le site internet de la Cour supérieure à l'adresse suivante :

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/communiques-et-directives>

PRENEZ AVIS que la présente demande introductive d'instance sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour Supérieure siégeant en chambre de pratique au palais de justice de Saint-Hyacinthe, situé au 3800, avenue Cusson, à Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 8V6.

En raison de la situation actuelle due à la pandémie, tout déplacement non essentiel au palais de justice doit être strictement évité.

Si vous désirez contester la présente demande, vous devez vous joindre à l'appel préalable du rôle de pratique qui sera présidé par le greffier spécial le _____ **2022, à 13h15.**

Pour assister à l'appel préalable du rôle de pratique, vous devrez composer, dès **13 heures**

le numéro de téléphone **1-833-450-1741** et ensuite composer **965 868 794 suivi du #**

OU

vous joindre par Internet en inscrivant adresse suivante dans votre navigateur Google Chrome, Firefox, Internet Explorer ou autre :

<https://url.justice.gouv.qc.ca/NzmjT>

Veillez-vous assurer d'inscrire tous ces caractères dans l'ordre indiqué, sans espace et en respectant la mise en forme (majuscule, chiffre, etc).

Pour vous assurer du bon déroulement et vous préparer à votre participation, référez-vous au Guide d'utilisation de l'outil Microsoft Teams à l'intention du public, disponible sur le site internet du Ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca dans la section Accueil / Services judiciaires / Audiences tenues en salles virtuelles.

Lors de l'appel préalable du rôle de pratique, si le greffier spécial réfère votre demande à la journée de pratique suivante, vous devrez participer à la cour de pratique devant le juge le _____ **2022, à 9h00.**

2. PROCÉDURE POUR LA COUR DE PRATIQUE

Si le greffier spécial, lors de l'appel préalable du rôle de pratique, a référé votre dossier au prochain rôle de la cour de pratique **vous devrez composer, dès 8h45 ce jour-là**

le numéro de téléphone **1-833-450-1741** et ensuite composer **605 636 863 suivi du #**

OU

vous joindre par Internet, en inscrivant adresse suivante dans votre navigateur Google Chrome, Firefox, Internet Explorer ou autre :

<https://url.justice.gouv.qc.ca/w6OK>

3. **DÉFAUT DE SE PRÉSENTER À L'APPEL PRÉALABLE DU RÔLE DE PRATIQUE**

PRENEZ AVIS que si vous ne vous présentez pas à l'appel préalable du rôle de pratique tel qu'indiqué ci-avant, un jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis ni délai.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

(Ville), le _____

(Signature)